

## La/le psychologue de l'Éducation nationale en établissement :

**E**

Éducation

- Accompagne dans les apprentissages en apportant une expertise psychologique
- Apporte un conseil technique aux chefs d'établissements et aux équipes
- Participe à l'instauration d'un climat scolaire serein
- Fournit des éléments de compréhension pour aider à la prise de décision en instances
- Favorise le dialogue et les échanges entre les adultes autour de l'adolescent

**D**

Développement

- Propose un espace de parole neutre en entretien pour le jeune et/ou sa famille
- Accompagne dans les différentes problématiques individuelles
- Veille au bien-être de chacun par l'analyse de situations éducatives et institutionnelles
- Aide au repérage et à l'accompagnement des difficultés scolaires et des EBEP
- Contribue à renforcer l'investissement et la motivation

**O**

Conseil en orientation scolaire et professionnelle

- Aide dans la construction du parcours individuel et l'élaboration du projet d'avenir
- Conseille de manière personnalisée le jeune
- Intervient collectivement en classe ou au sein du CIO
- Apporte son expertise dans la réflexion collective sur l'orientation et l'affectation
- Collabore à la prévention du décrochage scolaire

### Textes de référence

Être psychologue de l'Éducation nationale

<http://www.education.gouv.fr/cid104165/etre-psychologue-de-l-education-nationale.html>

Référentiel de connaissances et de compétences

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=115971](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115971)

Missions

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=115951](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115951)



## Psychologue de l'Éducation nationale

Dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, les **conseillers d'orientation-psychologues** deviennent **Psychologues de l'Éducation nationale** (Psy EN, « spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ». Les psychologues de l'Éducation nationale exercent leur métier **dans le respect des principes déontologiques et éthiques de la profession réglementée de psychologue**.

Ils mobilisent leur expertise au service de la **prise en compte du développement psychologique, cognitif et social des adolescents** pour assurer leur parcours de réussite.

Dans le second degré, les Psy EN exercent dans :

- les centres d'information et d'orientation (CIO)
- les établissements scolaires qui relèvent du secteur du CIO.

Ils y reçoivent les adolescents et leur famille en entretien individuel et/ou en groupe.

### Quelques exemples de situations dans lesquelles solliciter les Psy EN :

Les Psy EN :

- **évaluent** la nature et le degré des difficultés,
- apportent leur **expertise** aux différentes instances,
- contribuent à la mise en place d'un **accompagnement adapté**.

À son entrée en 6<sup>ème</sup>, Jessy a été signalé très tôt au psychologue en raison de ses grandes difficultés. La liaison avec le psychologue du 1<sup>er</sup> degré indique qu'une ULIS a été envisagée précédemment et refusée par la famille. Le dialogue avec la famille va être repris. Un travail d'adaptation pédagogique sera initié avec ses professeurs.

Les Psy EN accompagnent les élèves et leur famille dans l'élaboration d'un **projet scolaire et professionnel**, notamment dans le cadre du **conseil en orientation**.

Jennyfer, élève de 1<sup>ère</sup> S rencontre la psychologue à l'issue du conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre, lors duquel une poursuite d'études en CPGE lui a été conseillée. Jennyfer pense que c'est inaccessible et très loin du projet que sa famille a pour elle. Après plusieurs entretiens, elle va lever ses blocages. Un travail d'exploration de ses intérêts lui permettra de choisir une CPGE économique.

Les parents d'Anna ont pris RDV au CIO, ils sont démunis : leur fille joue beaucoup aux jeux en réseau, elle a du mal à se réveiller, elle ne travaille plus au collège. Le psychologue écoutera les parents, rencontrera Anna et travaillera avec l'ensemble de l'équipe sur cette situation lors d'un GPDS.

Dans le cadre de la **persévérance scolaire**, les Psy EN :

- contribuent aux **actions de prévention** par leur **analyse globale** des situations
- participent, en cas de rupture, à l'**accompagnement** du jeune dans la recherche de solutions.

Par leur approche systémique, les Psy EN :

- prennent part à l'instauration d'un **climat scolaire serein**,
- contribuent à favoriser une **approche bienveillante** de l'École
- peuvent intervenir dans certaines situations (harcèlement, discriminations, violences, gestion de crise).

Face au débordement dans une classe de 2<sup>nde</sup>, la proviseure demande au psychologue d'intervenir dans cette classe. Dans un premier temps ce dernier propose de réunir l'ensemble de l'équipe éducative de la classe pour faire émerger une première analyse de la situation qui débouchera sur une réflexion élargie à l'ensemble de l'établissement.

Dans un collège, le psychologue analyse les vœux d'affectation post-3<sup>ème</sup> formulés par les élèves. Il observe un manque de diversité dans le choix des spécialités professionnelles. Il proposera au chef d'établissement d'organiser un temps de réflexion sur le parcours Avenir avec l'équipe pour élaborer des actions permettant aux élèves d'élargir leurs choix.

Dans le cadre de l'élaboration du volet orientation du projet établissement, les Psy EN sont sollicités :

- afin d'**analyser** les problématiques
- de **participer à la mise en œuvre** d'actions adaptées.

Les Psy EN élaborent et construisent des modalités de **suivi psychologique** adaptées.

Un professeur de Maxime (scolarisé en 5<sup>ème</sup>) fait part de son inquiétude au psychologue à son sujet. Il semble triste et renfermé. Le psychologue rencontrera Maxime à plusieurs reprises. Cet espace de parole lui permettra d'évoluer positivement. Si besoin est, le psychologue proposera un accompagnement extérieur.